



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 63361

Texte de la question

M Jacques Godfrain demande à M le ministre de la défense si la France a encore une politique aéronautique et spatiale. Il y a vingt ans, notre pays a mis en place des projets cohérents, dont nous voyons les succès aujourd'hui avec le tour du monde fait à grand renfort de publicité du Concorde, le lanceur Ariane et l'Airbus. Il lui demande quels sont les projets qui ont été assignés à notre industrie aéronautique et spatiale depuis ces dernières années. Il souhaite connaître la volonté du Gouvernement concernant la navette spatiale Hermes, l'avion supersonique de nouvelle génération et l'avion de transport militaire qu'attendent nos armées.

Texte de la réponse

Reponse. - L'industrie aéronautique française met actuellement en œuvre de nombreux programmes nationaux tels que le Rafale, le Mirage 2 000 et le missile Mica. En coopération multinationale elle participe en particulier aux programmes des hélicoptères Tigre et NH 90, les missiles Apache et AC3G, du drone Brevet, et du satellite Helios. La société Airbus diversifie régulièrement sa production, comme viennent de le montrer les premiers vols de l'A 340 et de l'A 330, afin de conforter la part importante du marché mondial qu'elle détient. Les programmes ATR 42 et 72 se poursuivent de manière satisfaisante. Les lancements d'Ariane se déroulent avec succès et à une cadence soutenue. Les premières études sur un avion de transport militaire ont été engagées. Des actions de recherche ont été entreprises sur l'avion supersonique de nouvelle génération, en coopération internationale. L'industrie aérospatiale française dispose donc d'une capacité de recherche et de développement apte à consolider sa position tant au plan national qu'international.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63361

Rubrique : Industrie aéronautique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4955